

AVIS DU BUREAU DE LA CLE

Travaux d'hydrocurage dans la retenue d'Anchal

Electricité de France a déposé, le 17 février 2026, une demande d'autorisation d'exécution de travaux d'hydrocurage dans la retenue d'Anchal – concession hydroélectrique de Montfermy, en application de l'article R 521-38 du Code de l'Energie concernant les travaux d'entretien et grosse réparation.

La DREAL a sollicité par mail, le 18 février, l'avis de la CLE sur ce projet avant le 18 mars 2026.

Conformément aux règles de fonctionnement de la CLE, le bureau est compétent pour émettre cet avis.

Suite à la consultation électronique qui a eu lieu du 25 février au 9 mars 2026, le bureau de la CLE :

- Considère que le **dossier fourni est complet**. La compatibilité avec le SDAGE et le SAGE Sioule ainsi que l'analyse des incidences prévisibles et les mesures associées sont détaillées.
- Considère que **les travaux sont justifiés**. Le déplacement des sédiments devant la vanne de vidange de fond amont permettra de réaliser l'inspection des ouvrages immergés, prévus dans le cadre de l'Examen Préalable au Diagnostic Exhaustif.
- Considère que le **projet est compatible avec le SAGE Sioule**. En effet, ce projet n'est concerné par aucune disposition et règle. De plus, il n'aura pas d'impact sur l'état de la masse d'eau.

EN CONCLUSION

Le bureau de la CLE du SAGE Sioule émet un
AVIS FAVORABLE
aux travaux d'hydrocurage dans la retenue d'Anchal.

Ebreuil, le 12 mars 2026

Gilles JOURNET

Président de la CLE

